L'an deux mille vingt et le quatre novembre

L'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de <u>Sont présents:</u> Guy CROZET, Michel CHABRE, Monique RIBES, Michel GROSBELLET, Xavier COHAS, Emmanuel PHILIPPON, Pascale MEILLAND, Jacqueline GUILLOT, Chantal RODAMEL, Hervé REGEFFE, Xavier DEJOB Représentés:

Excuses: Absents:

Secrétaire de séance: Jacqueline GUILLOT

27 1NOV 2020

Objet: Illuminations Noël 2020 : SIEL : Pose de prises d'illumination dans le bourg

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Jacqueline GUILLOT, qui expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Pose de prises d'illumination dans le bourg, afin de pouvoir illuminer le Bourg pour les fêtes de fin d'année.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement:

Coût du projet actuel:

Détail M	ontant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Pose de prises d'illumination dans le bou	rg 4 770 €	56.0 %	2671.20 €
TOTAL	4 770.00	€	2 671.20 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré (vote à bulletin secret) par 11 voix Pour et 1 Abstention, le Conseil Municipal

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Pose de prises d'illumination dans le bourg" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 1 année
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Ainsi fait et délibéré le jour mois an que dessus

27_1NOV_2020 Objet: Illuminations Noël 2020 : SIEL : Pose de prises d'illumination dans le bourg

Nom	Signature
CROZET GUY	
CHABRE Michel	
RIBES MONIQUE	
GROSBELLET Michel	
COHAS Xavier	
PHILIPPON Emmanuel	
MEILLAND Pascale	
GUILLOT JACQUELINE	
RODAMEL Chantal	
REGEFFE Hervé	
DEJOB XAVIER	